

En **2015**, c'est le moment  
de changer vos fenêtres, vos volets  
et votre porte d'entrée !

Entreprise de Bâtiment TOUPIN

Convenant Thomin Le Flem

ZA de KERVERZOT

22450 LA ROCHE DERRIEN

Tél. 02 96 91 36 08 / Fax 02 96 91 53 29

Email : toupin.batiment@orange.fr



## RECONNU GARANT DE L' ENVIRONNEMENT

En 2015, les incitations fiscales sont revues à la hausse pour financer la performance énergétique de votre logement.

**Bonne nouvelle** : les changements de fenêtres et portes extérieures bénéficient d'un gain considérable de subventions !

« Pour obtenir un crédit d'impôt ou un éco-prêt à taux zéro et bénéficier d'une TVA à taux réduit pour changer vos menuiseries, demandez un menuisier RGE ! »



Trois aides principales existent pour vous accompagner dans votre effort d'investissement :

- le Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE)
- la TVA 5,5 %
- l'éco-prêt à taux 0

2015 : plus besoin de bouquets de travaux pour profiter de la TVA à 5,5% et du CITE !

« Quel que soit votre projet, renseignez-vous auprès de votre menuisier, qui vous apportera ses meilleurs conseils quant aux choix des menuiseries bois (labélisées Menuiseries 21), les plus adaptées à votre projet »

Ces incitations sont conditionnées à la prestation complète de remplacement des anciennes fenêtres, donc la fourniture des menuiseries et leur mise en œuvre, par une entreprise du bâtiment, reconnue parfaitement qualifiée dans le domaine de la fenêtre et de la performance énergétique des logements. La mention « Reconnu garant de l'environnement » (RGE) vous signale des professionnels reconnus pour leur compétence, en accompagnant des signes de qualité aux critères exigeants, contrôlés par les pouvoirs publics et considérés comme une reconnaissance de qualification des entreprises.



Sous certaines conditions, les trois incitations sont cumulables. Ces incitations sont applicables sur le changement de fenêtres en action seule si les fenêtres installées respectent des critères de performances énergétiques.



UMB-FFB • 7/9 rue La Pérouse • 75784 PARIS CEDEX 16 • Tél. 01 40 69 57 40  
contact@umb.ffbatiment.fr • www.umb.ffbatiment.fr



## Qui peut bénéficier des dispositifs fiscaux ? Comment les obtenir ?

	TVA	CITE	ECO-PTZ
<b>Bénéfice</b>	Taux réduit 5,5% au lieu de 10% sans performance énergétique	8000€ personne seule ou 16000€ en couple + 400 € par personne à charge	Prêt sans intérêt jusqu'à 20 000 € (2 actions) ou 30 000 € (3 actions)
<b>Dépenses prises en charge</b>	Achat et main d'œuvre + travaux induits indissociablement liés	Crédit d'impôt de 30% sur les dépenses d'équipement TTC (sur la fourniture uniquement)	Minimum 2 actions efficaces différentes parmi une liste de 6 catégories d'action ou performance globale
<b>Validité</b>	-	31 décembre 2015 Dépenses évaluées sur 5 ans entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2005 et le 31 décembre 2015	- Travaux à faire dans les 2 ans qui suivent l'obtention du prêt
<b>Cumul possible</b>	OUI	OUI, si la somme des revenus de l'année n-2 du foyer fiscal n'excède pas 25 000 € pour une personne seule et 35 000 € pour un couple + 7 500 € par personne à charge.	
<b>Caractéristiques thermiques nécessaires</b>	OUI	OUI	OUI
<b>Propriétaire occupant</b>	OUI	OUI	OUI
<b>Bailleur</b>	OUI	NON	OUI
<b>Locataire</b>	OUI	OUI	NON
<b>Occupant à titre gracieux</b>	OUI	OUI	NON
<b>Société civile</b>	OUI	OUI/NON	OUI
<b>Imposable ou non</b>	OUI	OUI	OUI
<b>Habitation principale</b>	OUI	OUI	OUI
<b>Habitation secondaire</b>	OUI	NON	NON
<b>Date de la construction</b>	Achevée depuis plus de 2 ans	Achevée depuis plus de 2 ans	Achevée avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1990 dans le cadre des bouquets de travaux

**NB :** Attention, ces informations ne sont pas exhaustives, nous vous invitons à consulter les textes réglementaires pour une information complète.



Les fenêtres bois : <http://www.les-fenêtres-bois.fr/>

Les aides financières : <http://www.ademe.fr>

TVA à taux réduit : <http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public>

Crédit d'impôt pour la transition énergétique :

<http://www.economie.gouv.fr/cedef/economie-energie-credit-dimpot>

Eco-prêt à taux zéro : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-eco-pret-a-taux-zero-en-14.html>

Trouver un professionnel RGE : [www.renovation-info-service.gouv.fr](http://www.renovation-info-service.gouv.fr)

D'autres dispositifs d'aides existent : aides de collectivités locales, aides de l'Anah, certificats d'économie d'énergie, dispositif Pinel, prime rénovation énergétique...

